



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER du 16 mai 2024

Présents

Exécutif	MM.	Alain Corthay	maire
		Marc Jaquet	adjoint
	Mme	Coranda Pierrehumbert	adjointe
Bureau du Conseil	MM.	David-Peter Lê	président
		Christophe Berthelet	vice-président
		Denis Jotterand	secrétaire du Bureau
Conseillères municipales	Mmes	Sylvie Barbat, Simona Korff, Line Müller, Ania Schwab, Valérie Sella	
Conseillers municipaux	MM.	Boris Aellen, Nicolas Baltassat, José Burgos, Enrico Castelli, Yannick Dupraz, Didier Martin, Stéphane Morand	
Personnel communal	M.	Michel Vazquez	secrétaire général
	Mme	Virginie Favre	comptable
Procès-verbaliste	Mme	Emmanuelle Maia	
<u>Absent-e-s excusé-e-s</u>	Mmes	Caroline Desbiolles, Paola Sanz Velasco	conseillères municipales

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du projet de réfection des éclairages des terrains de football du Centre sportif de Rouelbeau par l'architecte mandaté
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 avril 2024
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de l'Exécutif
5. Rapports des commissions
6. Projets de délibérations et **résolution** :
 - **2024-04** : [Approbation des comptes 2023 du GICSR](#)
 - **2024-05** : Approbation des comptes 2023 de la FIM
 - **2024-06** : Approbation des comptes 2023 de la FITIAP
 - **2024-07** : Approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir
 - **2024-08** : Approbation des comptes annuels 2023 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2023
7. Élection du bureau du Conseil
8. Divers.

Le Président ouvre la séance à 20h18 et annonce les personnes excusées.

1. Présentation du projet de réfection des éclairages des terrains de football du Centre sportif de Rouelbeau par l'architecte mandaté

Le Président accueille Luc Wanner, de l'Atelier d'architecture Jacques Bugna SA, ainsi que Jean-Charles Tombeur et Olivier Pavesi, de Luminotechnique.

Coranda Pierrehumbert rappelle en préambule que le conseil a déjà beaucoup parlé du CSR, de la rénovation et de l'entretien des terrains de football. Luc Wanner et le Bureau Jacques Bugna étaient déjà venus présenter le projet et les coûts estimatifs pour la rénovation du terrain A, à propos duquel un petit point de situation sera fait à l'issue de cette présentation qui porte sur la réfection des éclairages des terrains. Historiquement, lors de la création du CSR, la demande d'autorisation comprenait l'installation de plusieurs mâts et plusieurs sources d'éclairage. Le canton avait contraint la Commune à installer les deux grands mâts, très lumineux. Avec le temps, force a été de constater que ceux-ci n'offrent pas une luminosité optimale aux joueurs ; de plus, les mâts et éclairages sont déficients, voire presque dangereux. Ils ont été réparés, mais la situation ne pourra perdurer.

Arrivée de José Burgos.

Le projet de réfection des éclairages porte sur l'installation de plusieurs mâts, avec un effet plus concentré et moins diffus. L'estimation des coûts sera également présentée, l'objectif étant de voter le crédit d'étude lors de la prochaine séance du conseil, conclut **Coranda Pierrehumbert**.

Luc Wanner présente une photographie aérienne du CSR, puis un plan de situation des terrains A, B et C concernés par la réfection des éclairages. Il montre ensuite le schéma d'installation des nouveaux mâts. Les deux points rouges au centre symbolisent les deux grands mâts de 36 m. Quatre petits mâts seraient installés sur le pourtour du terrain C, les quatre de part et d'autre des terrains A et B rénovés. L'objectif est d'améliorer la luminescence tout en diminuant l'impact sur l'environnement. Les deux grands mâts seront remplacés par deux mâts plus bas, les éclairages rénovés et les réseaux souterrains raccordés à la cabine électrique. Les nouveaux équipements devraient durer 35 ou 40 ans.

Olivier Pavesi ajoute que l'une des premières raisons de remplacer les deux mâts de 36 m est l'impact environnemental. Ils avaient à l'époque été imposés par le département, ce qui était une fausse bonne idée. Car à une telle hauteur, ils génèrent beaucoup plus de nuisances lumineuses que des mâts à une hauteur optimale. La lustrerie est en fin de vie. Les systèmes abaissables à câbles intérieurs, très délicats, sont aussi en bout de course. De plus, pour obtenir l'homologation des terrains, une certaine symétrie des éclairages est nécessaire. D'où l'étude de ces nouvelles implantations.

L'avant-projet prévoit de rénover les quatre mâts extérieurs en bon état, de remplacer les deux mâts de 36 m par des mâts de 16 m, d'implanter quatre nouveaux mâts sur le pourtour du terrain C et d'implémenter une technologie LED ; la gestion des éclairages permettra d'offrir la lumière juste pour chaque usage. L'étude d'impacts a permis de comparer les nuisances lumineuses actuelles et de constater les avantages de la nouvelle installation qui diminuerait très fortement l'impact environnemental. Les éclairages actuels, visibles de loin, ne se verront quasiment plus grâce à l'utilisation de micro réflecteurs.

Le Maire aimerait connaître la différence en termes de consommation.

Olivier Pavesi répond que de 90 kWh, la puissance installée descendrait à 78 kWh, voire plus bas car l'avant-projet date de 2021 ; depuis, les LED ont gagné environ 15 % de performance supplémentaire. Cet élément est à dissocier de la consommation d'énergie. Avec un usage correct

de la gestion d'éclairage, la puissance maximale devrait être utilisée uniquement lors des matchs officiels. Normalement, sur une installation de ce type, les rénovations génèrent des économies de l'ordre de 35 à 40 %. De plus, la Commune devrait obtenir des subventions assez importantes : fonds L 2 40 des collectivités publiques (jusqu'à 30 %, mais généralement 15 %), fonds Eco21 (21 ct/kWh), programme FF Foot (Fr. 350.-/luminaire remplacé). À partir du moment où la Commune décidera d'entrer en matière au niveau des honoraires d'étude, les mandataires déposeront les demandes idoines.

Luc Wanner présente l'estimation sommaire des coûts (+/- 15 %) pour l'étude et la réalisation, soit Fr. 798'000.- TTC, puis le crédit d'étude, inclus dans l'enveloppe globale, qui est de Fr. 82'400.- TTC. Il conclut cette présentation avec la planification telle que projetée à ce stade.

Denis Jotterand constate que le restaurant et les courts de tennis apparaissent sur la photographie comparant l'impact visuel de l'ancienne et de la nouvelle installation.

Olivier Pavesi précise que lorsqu'il avait réalisé cette étude, en 2021, il était question d'éclairer aussi cette partie. La nouvelle étude se concentrera sur les terrains de foot.

José Burgos souhaiterait connaître la durée des travaux.

Luc Wanner explique que l'étude permettra de définir celle-ci. Il faudrait compter au maximum six mois compte tenu des travaux envisagés (fondations pour les nouveaux mâts, remplacement des grands mâts, fouilles pour l'installation des câbles, etc.).

Serait-il envisageable de réaliser les travaux par étape, ce qui serait préférable pour le club ? demande encore **José Burgos**.

Luc Wanner indique que la planification sera affinée avec les entreprises après l'obtention de l'autorisation de construire, d'entente avec la Commune.

Yannick Dupraz avait entendu les mêmes arguments par rapport à l'environnement, à l'époque, à propos des deux grands mâts.

Olivier Pavesi souligne que l'État les avait imposés au moment de l'autorisation de construire, avec la fausse croyance que des mâts de 36 m engendreraient moins de nuisances lumineuses. L'État avait également exigé des lumières jaunes (lampes sodium haute pression), alors que la norme de l'ASF impose une température de couleur blanche de 4'000°. Deux projets de ce type avaient été imposés sur le territoire cantonal, à savoir les Évaux et le CSR.

Christophe Berthelet relève que cela ne fait pas 16 ans que ces éclairages ont été installés. Faut-il vraiment tout changer ? Et les câbles passeront-ils sous les terrains ou en périphérie ?

Luc Wanner répond que l'objectif prioritaire est de ne pas passer les câbles sous les terrains, mais en périphérie. Concernant la durabilité de l'installation, il ne s'agit pas de la même technologie. Les LED sont plus performantes et ont une durée de vie plus longue.

Olivier Pavesi ajoute que l'étude permettra de peser le pour et le contre, sachant que tirer des nouveaux câbles dans les tubes existants pourrait provoquer des dommages.

Stéphane Morand demande si les terrains pourront être éclairés indépendamment.

Olivier Pavesi répond par l'affirmative.

Il y aura un système de gestion par terrain, y compris de la puissance des éclairages, complète **Luc Wanner**.

Coranda Pierrehumbert propose un petit point de situation sur la demande d'autorisation relative à la rénovation du terrain A.

Luc Wanner indique que les premiers préavis sont tous positifs. Les mandataires, qui devraient avoir reçu l'ensemble des préavis d'ici trois ou quatre semaines, sauront alors si des adaptations sont nécessaires.

Coranda Pierrehumbert ajoute que le bureau Bugna est en train de consolider l'estimation des coûts. Le crédit de construction sera probablement soumis au vote du conseil en septembre. Ces travaux pourraient peut-être être coordonnés avec la réfection des éclairages, une mutualisation qui permettrait des économies d'échelle. Le Conseil municipal sera tenu informé de la suite.

En l'absence d'autre remarque ou question, **le Président** remercie Luc Wanner, Jean-Charles Tombeur ainsi qu'Olivier Pavesi, et les libère.

Départ de Luc Wanner, Jean-Charles Tombeur et Olivier Pavesi.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 avril 2024

Simona Korff demande une correction, dont il est pris note.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2024 ainsi corrigé est approuvé avec remerciements à son auteur.

3. Communications du Bureau du Conseil

Le Président invitera l'ensemble du Conseil municipal à un repas convivial, à l'issue de la séance du 13.6.2024, afin de perpétuer la tradition et de marquer la fin de son année de présidence. Afin de respecter les sensibilités de tous, les élus pourront rejoindre à pied le lieu qui sera dévoilé sitôt le nombre de participants connu. Il demande à chacun de confirmer sa présence par message d'ici à vendredi prochain (24 mai).

4. Communications de l'Exécutif

a) Rapport administratif et financier 2023

Le Maire demande aux présidents des commissions et représentants des commissions externes de rendre leurs textes pour le rapport administratif et financier 2023 idéalement le 31.5.2024, ou au plus tard le 15.6.2024.

b) Rapport d'activités de Heidi Gusset, coordinatrice sociale

Le rapport d'Heidi Gusset est à disposition à l'entrée de la salle. **Le Maire** souligne l'intérêt de ce document, très facile et sympathique à lire, sur les activités d'Heidi Gusset en tant que coordinatrice sociale et animatrice du centre du village, et d'assistante sociale intercommunale.

c) Boîte aux lettres postale

La Commune a, suite à l'intervention d'Enrico Castelli lors de la dernière séance (cf. point 8, PV du 18.4.2024), demandé à la Poste d'installer une boîte aux lettres supplémentaire en face de l'ancien immeuble de la poste. Claude Pedrazzoli (de la Poste) a refusé d'entrer en matière pour deux raisons principales : celle située devant la crêperie n'est qu'à 3-4 min à pied du bâtiment précité et les boîtes aux lettres ne font pas partie du service universel ni du service public.

Sylvie Barbat constate que les véhicules montent sur le trottoir de la crêperie pour déposer leurs envois dans la boîte. Elle craint que cela ne cause un problème, un jour. Serait-il possible de déplacer la boîte aux lettres dans un lieu plus central ?

Le Maire confirme que la Commune réécrira à la Poste pour demander le déplacement de cette boîte aux lettres.

Enrico Castelli remercie l'Exécutif d'avoir contacté la Poste, dont il trouve la réponse mesquine et l'argument du service universel fallacieux. Il a participé à l'assemblée générale des entreprises de la zone de la Pallanterie (AZIAP). Un certain nombre d'entre elles ont, de leur propre chef, émis l'idée qu'une boîte aux lettres pourrait être pratique dans la ZIAP, d'où partent de nombreux courriers.

Le Maire suggère au comité de l'AZIAP d'écrire à la Poste, d'autant que cette proposition pourrait être liée avec l'installation d'un dépôt à colis pour les entreprises.

d) **Personnel**

Maxime Hasanovic entrera en fonction le 1.6.2024. Le nouveau collaborateur de la voirie, qui est au bénéfice d'un CFC, est compétent et très motivé.

e) **Radars**

La Commune a de nouveau écrit à l'unité routière de la gendarmerie concernant l'installation d'un radar fixe au bas des Carre.

La Commune a reçu le résultat statistique des trois contrôles radar effectués sur la route de Gy entre le 28.2 et le 16.4.2024. Sur les 2'300 voitures contrôlées, 121 amendes d'ordre ont été notifiées, soit 5 % des véhicules, ce qui est relativement peu selon la gendarmerie.

f) **Noctambus**

Le Maire demande quel élu pourrait représenter l'Exécutif à l'assemblée générale extraordinaire du Noctambus, le 24.6.2024 de 18h à 20h à la maison des associations (Plainpalais). L'association Noctambus sera dissoute lors de cette AGE ; toutes les communes doivent être présentes (vote à majorité qualifiée), mais aucun des magistrats n'est malheureusement disponible.

Nicolas Baltassat se propose (Noctambus sera informé).

g) **1^{er} juin**

Marc Jaquet, qui participera à la célébration du débarquement au Port Noir le 1.6.2024, recherche un porte-drapeau (rendez-vous à 17h10).

5. Rapports des commissions

a) **Bâtiments, Assainissement, Routes & Agriculture (BARA)**

Christophe Berthelet donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie les 16 avril et 13 mai 2024.

Bâtiments :

Local co-working : nous devons nous occuper de rafraîchir ce local au niveau des peintures et de l'aménagement. Le spécialiste a revu son devis à la baisse pour l'étude de l'aménagement.

Appartement d'Eduardo : la régie s'occupera des travaux pour la réfection de l'isolation.
Panneaux élections/votations : Serrurerie 2000 nous a fabriqué de nouveaux panneaux.
Avis des SIG : les SIG nous avertissent qu'ils entreprendront des travaux en 2025 au chemin de la Garmaise pour mettre la ligne électrique semi-haute tension sous terre (longueur 630 m).

Routes :

Route de Covéry : de plus en plus de voitures empruntent cette route, uniquement destinée aux riverains. Nous avons installé une bâche avec un imprimé « interdiction de circuler » sur une barrière vauban.

Route de La-Repentance : les grilles de sol autour des arbres seront remplacées prochainement.

Tournée des routes printemps 2024 : nous sommes en attente de devis pour des travaux sur la route de Covéry, la route de Bellebouche et le chemin de la Gorge.

Divers :

Lots communaux : une réunion a eu lieu avec les agriculteurs pour discuter du rapport sur les analyses des terres. La réunion fut positive. La personne de contact à Lullier pour la suite est le professeur Boivin. Une autre réunion avec les agriculteurs sera organisée en automne.

Cimetière : il y a eu du retard pour l'envoi des appels d'offres. Une réunion avec M. Lacroix aura lieu le 27 mai pour les retours des appels d'offres.

Déchets sauvages : chemin de Fiez, des personnes ont jeté des déchets végétaux sur un terrain privé. Un tous-ménages sera fait sur les déchetteries sauvages.

Vaisselle réutilisable : nous sommes toujours en réflexion pour le système de nettoyage et séchage.

b) Cohésion sociale & Culture (COSC)

Valérie Sella donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie le 14 mai dernier.

- Kathelijne Reijse-Saillet et Jacques Petitpierre, qui ont repris la gestion de la galerie Le Coin du Centre, en septembre 2023, y étaient invités pour nous présenter un premier bilan après 9 mois d'activité. Il en ressort qu'ils sont à la fois enthousiastes et en même temps un peu déçus.

Enthousiastes par la diversité du programme proposé ainsi que de la qualité du dialogue entre exposants et visiteurs.

Et en même temps un peu déçus par la fréquentation et le manque de présence villageoise.

Cet échange avec la commission a permis d'évoquer des pistes pour la suite. Un prochain bilan sera effectué en décembre de cette année.

Si vous êtes intéressés, un exemplaire du rapport de la saison septembre 2023-juin 2024 est à disposition pour être consulté à la mairie. Il peut également vous être envoyé par mail.

- La commission s'est positionnée sur les demandes de soutiens culturels reçus en mairie pour le début de cette année 2024.
- Le premier conseil consultatif de la Maison de santé s'est déroulé le 17 avril dernier. Étaient présents les membres de la Maison de santé, des thérapeutes qui utilisent la salle

de soins de l'espace santé-social, un membre de la commission COSC ainsi que des patients. Cela dans le but de répondre au mieux aux besoins de la population.

À noter que la Maison de santé organise un groupe de marche, un groupe de méditation de pleine conscience, des rencontres pédiatrie. Toutes les informations nécessaires sont accessibles sur leur site.

Ensuite, pour information, la Maison de santé convie la population à un premier café-santé en collaboration avec le Dr Jean-Jacques Béné, sur le thème des directives anticipées. Il aura lieu à la buvette de la salle communale le lundi 10 juin, de 16h à 17h30.

Une deuxième pédiatre, Mme Eva Aeschmann, a intégré la Maison de santé. Un pédopsychologue et une diététicienne pour enfants seraient également intéressés à rejoindre l'équipe existante.

- Le groupe de pilotage réunissant les utilisateurs du centre du village s'est réuni le 6 mai. Alain Corthay et Coranda Pierrehumbert étaient présents. Pour rappel, ce groupe permet de belles synergies entre les différents acteurs.

Nous pouvons par exemple relever une belle collaboration entre la nouvelle équipe qui gère la galerie et l'école.

L'Imad et la Maison de santé ont plusieurs projets en commun sur le thème de la prévention et de la promotion de la santé. L'Imad souhaiterait également pouvoir participer, entre autres, aux promotions.

La Maison de santé a également collaboré avec la crèche pour un atelier-plâtre qui a rencontré un beau succès.

Ce groupe de pilotage permet également de parler d'éventuels problèmes logistiques et architecturaux qui sont ensuite relayés auprès de la FIM.

- Pour finir, nous avons, comme chaque année, participé à l'enquête annuelle du DFAE sur l'aide au développement.

c) **Développement durable, Environnement & Communication (DEC)**

Simona Korff donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie une fois le 23 avril 2024.

- Le projet Naries a été présenté en début de commission par Virginia Le Bourlot. En 2012, elle et sa sœur ont lancé Naries dans le but de promouvoir la protection de la biodiversité et des milieux naturels. Face à la pandémie de Covid-19, elles ont innové en créant les « vadrouilles », des visites guidées virtuelles couvrant divers thèmes tels que la faune, la flore, l'histoire de la commune et comprenant également des anecdotes locales. Ces visites permettent entre autres de mettre en lumière les publications existantes dans la commune qui sont souvent négligées. Le projet présenté propose un parcours de 10 postes, chacun accompagné de textes de 2 à 3 min. La commission examinera cette proposition.
- Nous avons également continué la finalisation de l'Agenda 2030 communal et organisé les derniers détails de l'évènement « Charte des Jardins », qui a eu lieu le 25 avril 2024. Une dizaine de personnes ont pu découvrir les richesses naturelles d'un jardin et participer à l'atelier plantons de ProSpecieRara. Je tiens à remercier les membres de la commission pour leur présence, et plus spécialement Stéphane Morand pour la création de la Charte des jardins meynite qui se trouve sur le site de la Commune <https://www.meinier.ch/environnement-developpement/environnement/charte-des-jardins> et Line Müller pour nous avoir accueillis dans son magnifique jardin, exemplaire pour la Charte des jardins.

- ☑ La commission a ensuite discuté du projet COCLICO, la campagne de communication du Plan Climat Cantonal, et sa mise en place lors du vide-grenier qui aura lieu le 8 juin à Meinier.
- ☑ Enfin, j'ai assisté à l'atelier Communes & climat du 14 mars 2024 sur la Consommation et l'alimentation durable qui a mis l'accent sur le nouveau guide cantonal de la consommation durable et le gaspillage alimentaire, ainsi que sur des actions plus spécifiques comme les contrats de quartier à Vernier, LOCALI-Après Genève, le programme « Nourrir la Ville » de la ville de Genève et Free-go, un réseau de réfrigérateurs en libre-service :
<https://www.ge.ch/document/presentations-atelier-consommation-responsable-alimentation-durable>

a) **École, Jeunesse & Citoyenneté (EJC)**

Ania Schwab indique que la commission a partagé un repas avec les enseignants, au Tilleul. La prochaine séance a été fixée au 29.5.2024.

b) **Finances (FIN)**

Enrico Castelli n'a rien de particulier à annoncer sous ce point.

d) **Manifestations, Sport & Évènements (MASE)**

Sylvie Barbat donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie le 29 avril.

- ☑ Durant cette séance, les membres de la commission ont finalisé la préparation du 1^{er} août. Le programme vous sera présenté lors du prochain conseil.

6. Projets de délibérations et résolution

- **2024-04** : Approbation des comptes 2023 du GICSR

Le Président rappelle que Virginie Favre a transmis par e-mail aux élus, le 19.4.2024, les comptes du GICSR, de la FIM et de la FITIAP, et Michel Vazquez l'approbation des crédits d'engagement complémentaires et l'approbation des comptes annuels 2023.

En l'absence de toute remarque ou question, **le Président** propose de passer au vote.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 15 CM présents (délibération votée en annexe)**

- **2024-05** : Approbation des comptes 2023 de la FIM

En l'absence de toute remarque ou question, **le Président** propose de passer au vote.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 15 CM présents (délibération votée en annexe)**

- **2024-06** : Approbation des comptes 2023 de la FITIAP

En l'absence de toute remarque ou question, **le Président** propose de passer au vote.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 15 CM présents (délibération votée en annexe)**

- **2024-07** : Approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir
Le Président rappelle que le conseil avait voté en son temps un crédit de Fr. 20'000.- concernant le bâtiment route de Gy 19, le remplacement des tuiles a engendré un dépassement de Fr. 4'663,85.
En l'absence de toute autre remarque ou question, **le Président** propose de passer au vote.
 - ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 15 CM présents (délibération votée en annexe)**
- **2024-08** : Approbation des comptes annuels 2023 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2023

Virginie Favre répond à deux petites questions de **Boris Aellen**.

En l'absence de toute autre remarque ou question, **le Président** propose de passer au vote.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 15 CM présents (délibération votée en annexe)**

7. Élection du bureau du Conseil

Christophe Berthelet présente sa candidature pour le poste de Président, et **Denis Jotterand** en tant que Vice-président. **Simona Korff** se propose en tant que Secrétaire du Bureau du conseil.

Le Conseil vote et accepte en bloc la nouvelle composition du Bureau du Conseil municipal par 14 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (la personne concernée) sur 15 CM présents (décision votée en annexe)

Les nouveaux membres du Bureau sont chaleureusement applaudis.

8. Divers

a) **PFAS**

Simona Korff demande si des analyses ont été effectuées sur les sols de Meinier concernant les PFAS.

Le Maire indique que la Commune n'a reçu aucune information sur cette problématique.

Coranda Pierrehumbert félicite et remercie David-Peter Lê pour son année de présidence du Bureau.

David-Peter Lê est applaudi par le Conseil municipal.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** lève la séance à 21h31.

Prochaine séance du Conseil Municipal : **jeudi 13 juin 2024 à 19h00**

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

.....

Denis Jotterand

.....

David-Peter Lê

Annexes : ment.

Meinier, le 13 juin 2024/em



Résolution n° 2024-04

Approbation des comptes 2023 du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau

Vu les statuts du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau,
vu l'examen des comptes 2023 par Berney Associés Audit SA, Genève,
vu l'article 30, al. 1, lettre i de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition de l'Exécutif,

**Le Conseil municipal décide à la majorité simple
par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 15 CM présents**

D'approuver les comptes 2023 du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Meinier, le 24 mai 2024

Le Président du Conseil municipal
David-Peter Lè



Délibération n° 2024-05

Approbation des comptes 2023 de la Fondation immobilière de Meinier

Vu les statuts de la Fondation immobilière de Meinier,
vu l'examen des comptes 2023 par SFER SA, Genève,
vu l'article 30, al. 1, lettre i de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition de l'Exécutif,

**Le Conseil municipal décide à la majorité simple
par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 15 CM présents**

D'approuver les comptes 2023 de la Fondation immobilière de Meinier.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 3 juillet 2024.

Meinier, le 24 mai 2024

Le Président du Conseil municipal
David-Peter Lê



Meinier

Législature **2020-2025**
Délibération n° **2024-06**
Séance du Conseil municipal du **16 mai 2024**
p. 1/1

Délibération n° 2024-06

Approbation des comptes 2023 de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie

Vu les statuts de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie,
vu l'examen des comptes 2023 par SFER SA, Genève,
vu l'article 30, al. 1, lettre i de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition de l'Exécutif,

**Le Conseil municipal décide à la majorité simple
par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 15 CM présents**

D'approuver les comptes 2023 de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 3 juillet 2024.

Meinier, le 24 mai 2024

Le Président du Conseil municipal
David-Peter Lê



Meinier

Législature **2020-2025**
 Délibération n° **2024-07**
 Séance du Conseil municipal du **16 mai 2024**
 p. 1/1

Délibération n° 2024-07

Approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir

Vu le crédit d'engagement de Fr. 20'000.- voté le 10.03.2022 par le Conseil Municipal pour le remplacement des tuiles et le traitement du toit du bâtiment sis au 19, route de Gy, parcelle n°1818, approuvé le 28.04.2022 par le Conseil d'Etat et le montant de la dépense s'élevant au 31.12.2023 à Fr. 24'663.85, laissant apparaître un dépassement de Fr. 4'663.85,

vu l'examen des comptes par la commission des finances du 27.03.2024,

vu le rapport de l'organe de révision sur la vérification des comptes 2023, établi par Global Audit Services SA le 11.04.2024,

vu les articles 30, al. 1, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition de l'Exécutif,

**Le Conseil municipal décide à la majorité simple
 par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 15 CM présents**

- 2) D'accepter le bouclage du crédit d'engagement pour le remplacement des tuiles et le traitement du toit du bâtiment sis au 19, route de Gy, parcelle n°1818, comprenant un dépassement de Fr. 4'663.85,
- 3) D'ouvrir le crédit complémentaire nécessaire de Fr. 4'663.85 pour couvrir ce dépassement,
- 4) D'amortir cette dépense selon les modalités fixées pour le crédit initial au moyen des annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous les comptes d'amortissement des investissements prévus dans la délibération initiale.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 3 juillet 2024.

Meinier, le 24 mai 2024

Le Président du Conseil municipal
David-Peter Lè



Délibération n° 2024-08

Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes annuels 2023 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2023

Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC (B 6 05), le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

Vu que l'art. 19 RAC (B 6 05.01) précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

Vu que l'organe de révision, Global Audit Services SA, recommande l'approbation des comptes 2023 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

vu le rapport de la commission des finances du 27.03.2024,

vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide à la majorité simple par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 15 CM présents

D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2023 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.

D'approuver le compte de résultats 2023 pour un montant de Fr. 9'092'830.83 aux charges et de Fr. 9'184'945.08 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 92'114.25.

Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de Fr. 1'052'390.56 et résultat extraordinaire de Fr. -960'276.31.

D'approuver le compte des investissements 2023 pour un montant de Fr. 1'050'837.25 aux dépenses et de Fr. 536'930.80 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr. 513'906.45.

4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2023, totalisant à l'actif et au passif un montant de Fr. 57'509'545.77.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2023 pour un montant total de Fr. 116'036.14 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Annexe : comptes annuels 2023 dans leur intégralité.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 3 juillet 2024.



Commune de MEINIER

Législature 2020-2025

Séance du Conseil municipal du 16 mai 2024

Dans sa séance ordinaire du 16 mai 2024, le Conseil Municipal a pris la décision suivante :

COMPOSITION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025

- **Président** : **M. Christophe BERTHELET**
élu par 14 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (lui-même) sur 15 membres du Conseil municipal présent-e-s
- **Vice-président-e** : **M. Denis JOTTERAND**
élu par 14 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (lui-même) sur 15 membres du Conseil municipal présent-e-s
- **Secrétaire** : **Mme Simona KORFF**
élue par 14 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (elle-même) sur 15 membres du Conseil municipal présent-e-s

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – Les électeurs de la commune peuvent, en présence du maire ou d'une personne désignée par lui, prendre connaissance des procès-verbaux, après leur approbation, aux jours et heures fixés par le maire ou le conseil administratif.

David-Peter LÊ

Meinier, le 24 mai 2024

Président-e du Conseil Municipal